Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_092-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2026

CONVOCATION : 03 juillet 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Erwan MOREAU, Etienne JEGOU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE.
Absents : Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Thierry GUERRIAU, Véronique FRUGNAC, Audrey BOURDIN, Yves-Marie LALLICAN, Sylvie DUHAMEL, Erwan HERVÉ.
Procurations : Jérôme CUSSONNEAU, Yannick GOURIÉ, Jean-François LE BOUGUENNEC, Christine TROCHU, Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE.

92. ENVIRONNEMENT_AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE LA SAS VENTS DES CLOSIAUX POUR UN PROJET EOLIEN A POLIGNE (Acte 2.1)

M. Laurent BAUDE, adjoint à l'Urbanisme présente l'exposé suivant :

La société VENTS DES CLOSIAUX, maître d'ouvrage et futur exploitant, créée par le groupe Renner Energies, souhaite créer et exploiter un parc éolien composé de deux aérogénérateurs sur la commune de Poligné, d'une puissance unitaire de 6 MW, soit une puissance totale de 12 MW. La production d'énergie annuelle est estimée à 29,96 GWh. Chaque aérogénérateur sera d'une hauteur de 200 mètres. Le parc comportera en outre deux postes de livraison. Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

Au préalable, Rennes Energies a choisi de mettre en place une concertation préalable volontaire avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale. Cette concertation préalable s'est déroulée de juillet 2017 à avril 2025 avec la rencontre du Maire de Poligné et de Pancé, des agriculteurs, des habitants, des administrations (DDTM, préfecture, …). En novembre 2023, les CM de Pancé et de Poligné ont émis un avis défavorable sur le principe d'un projet éolien.

Le préfet a informé les habitants de Poligné, Bain-de-Bretagne, Bourgbarré, Bourg-des-Comptes, Chanteloup, Crevin, La Bosse-de-Bretagne, Laillé, Le Petit-Fougeray, Le Sel-de-Bretagne, Guichen, Pléchâtel, Orgères, Pancé et Saulnières de l'ouverture d'une consultation au public du mercredi 10 juin 2026 (9h00) au jeudi 10 septembre 2026 (17h30).

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier comportant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, des compléments éventuels et les avis des services réglementairement requis.

La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif de Rennes le 13 octobre 2025, organisera deux réunions publiques, en présence du pétitionnaire, à la salle des fêtes de la mairie

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260710-DCM_2026_092-DE

de Poligné, située 1 rue de la mairie - 35320 Poligné dont la prochaine est fixée au mercredi 2 septembre 2026 à 19h00.

Conformément à l'article R 181-18 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet est situé à environ 2 km au nord du centre bourg de Poligné et 3 km au nord de Pancé. Plusieurs voies structurantes se trouvent à proximité du parc : RD 247, RD 737 et RN 137.

Autour de la zone d'implantation potentielle (ZIP), l'étude d'impact étudie trois aires d'études dont l'aire d'étude rapprochée qui correspond à une zone tampon de de 10 km autour de la ZIP, dont la commune d'Orgères fait partie, dans sa partie Sud comprenant le centre-bourg. Cependant l'étude d'impact montre que la commune d'ORGERES ne présente pas de sensibilité à la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet.

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission URBANISME ET BATIMENT en date du 9 juin 2026,

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DIT** que la commune d'Orgères n'est pas impactée par le projet présenté par la société VENTS DES CLOSIAUX en vue de créer et d'exploiter un parc éolien composé de deux aérogénérateurs sur la commune de POLIGNE.

Pour extrait certifié conforme,

